

48



# Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson,  
lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Eugene McGinley

**le mardi 8 mai 2007**

Première session de la 56<sup>e</sup> législature  
Fredericton (Nouveau-Brunswick)



le mardi 8 mai 2007

13 h

Prière.

Après les questions orales, M. Harrison invoque le Règlement ; il soutient que, en répondant à une question, le premier ministre a désigné nommément un député au lieu d'employer le nom de sa circonscription. L'hon. M. Lamrock intervient sur le rappel au Règlement. Le président de la Chambre statue que le rappel au Règlement est bien fondé, et le premier ministre s'excuse pour la désignation nominative.

---

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. V. Boudreau :

57, *Loi modifiant la Loi sur le crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises* ;

58, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick* ;

par l'hon. M. Arseneault :

59, *Loi modifiant la Loi sur les produits naturels*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient lus une deuxième fois à la prochaine séance.

---

M. Volpé donne avis de motion 55 portant que, le mardi 15 mai 2007, appuyé par M. D. Graham, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la documentation ayant trait au budget, aux dépenses, aux factures et aux contrats relativement aux travaux réalisés à l'externe pour le Groupe de travail sur l'autosuffisance.

---

M. Volpé donne avis de motion 56 portant que, le mardi 15 mai 2007, appuyé par M. D. Graham, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les recommandations et les mémoires, peu importe le support, présentés au Groupe de travail sur l'autosuffisance.

---

L'hon. M. Jamieson, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après l'étude des motions émanant des députés, se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère de l'Énergie et de l'Agence de l'efficacité et de la conservation énergétiques du Nouveau-Brunswick.

---

Conformément à l'avis de motion 52, M. R. Boudreau, appuyé par M. Kenny, propose ce qui suit :

attendu que le récent recensement a indiqué une décroissance démographique importante dans les grandes villes du nord du Nouveau-Brunswick, surtout à Campbellton ;

attendu qu'un bassin de population important et une solide croissance démographique sont essentielles à la croissance économique nécessaire en vue de réaliser l'autosuffisance ;

attendu que le premier ministre Shawn Graham a créé le Secrétariat de la croissance démographique pour s'occuper efficacement de la question ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative appuie la création du Secrétariat de la croissance démographique et exhorte celui-ci à poursuivre ses efforts pour atteindre ses objectifs.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M. C. LeBlanc, appuyé par M. Volpé, propose l'amendement suivant :

#### AMENDEMENT

que la motion 52 soit amendée comme suit :

dans le texte anglais, par la substitution, à « therefore » dans le troisième paragraphe du préambule, de « and » ;

par l'insertion, après le troisième paragraphe du préambule, du paragraphe suivant :

« attendu que l'ex-gouvernement Lord a institué un Secrétariat de l'immigration et du rapatriement, dont la mission et l'objet étaient d'attirer des immigrants et immigrantes et de rapatrier des gens du Nouveau-Brunswick ; »

par la substitution, au paragraphe de la résolution, du paragraphe suivant :

« qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative appuie la création du Secrétariat de la croissance démographique tout en maintenant les objectifs de l'ex-Secrétariat de l'immigration et du rapatriement et préconise que le nouveau secrétariat fasse appel à tous les gens du Nouveau-Brunswick pour atteindre son objet. »

La question proposée, il s'élève un débat.

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est rejeté.

La motion 52, mise aux voix, est adoptée.

---

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. R. Boudreau.

La séance, suspendue d'office à 18 h, reprend à 19 h sous la présidence de M. R. Boudreau.

Après un certain laps de temps, M. Kenny prend la présidence du comité.

Après un certain laps de temps, M. R. Boudreau reprend la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence. Le président du comité, M. R. Boudreau, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

---

La séance est levée à 22 h.

---

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel de la Commission des services d'aide  
juridique du Nouveau-Brunswick pour 2005-2006

(7 mai 2007).